

En ce début d'année, puis-je me rendre à l'UFR ?

Non. En raison de la situation sanitaire, le campus et donc l'UFR sont fermés aux étudiants ou parents d'étudiants, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

La rentrée est-elle maintenue en présentiel ?

Non. La rentrée et les cours auront tous lieu en distanciel jusqu'à nouvel ordre.

Où puis-je trouver les informations officielles concernant la rentrée et le début des cours en STAPS ?

Les informations officielles seront communiquées sur le Facebook de l'UFR STAPS.

<https://www.facebook.com/direction.stapsuag>

Quels sont les délais pour finaliser mes formalités d'inscription ?

Vos formalités d'inscription doivent être finalisées dans les meilleurs délais afin de pouvoir participer aux cours en distanciel. En effet, tous les cours se réalisent par le biais de la plateforme e-cursus.

Quelles sont les démarches à réaliser pour finaliser mon inscription ?

Tout se réalise en ligne via le site de l'UA (<http://www.univ-ag.fr/actualites/campagne-dinscription-2021>).

Prenez le temps de consulter le guide de l'étudiant. Vous y trouverez de précieuses informations (http://www.univ-ag.fr/sites/default/files/medias/guide_etudiant_2021_0_1.pdf).

Je voudrais acquitter mes droits d'inscription, demander une bourse ou une aide, trouver un logement, gérer mon logement et obtenir des informations sur la vie étudiante.

Rendez-vous sur le site « www.messervices.etudiant.gouv.fr ». Vous obtiendrez toutes les réponses que vous souhaitez.

Rendez-vous également sur le site <https://myua.univ-antilles.fr>

Vous obtiendrez aussi un portail qui vous permettra de trouver en un même endroit tous les services utiles à vos études.

Comment réaliser mon inscription pédagogique ?

Il est important de fournir les pièces demandées via le serveur PJWEB.

Accéder à PJWEB : <http://dematpj.univ-ag.fr:8080/pjweb/page/login.jsf>

Je dois ensuite activer mon compte Sésame (mon compte numérique au sein de l'UA pour bénéficier des ressources numériques mises à ma disposition (e-mail, emploi du temps, cours...)).

Je souhaite activer mon compte sésame pour accéder à l'ensemble des ressources numérique de l'Université des Antilles (Emploi du temps, cours en lignes, WIFI sur les campus...) :

Pour activer mon compte Sésame, je dois suivre la procédure décrite dans ce tutoriel : <https://youtu.be/BKlaxb5iJ1Y>

Je souhaite accéder à mon emploi du temps :

Je dois suivre la procédure décrite dans ce tutoriel : <https://youtu.be/nXfiurDrst4>

Que faire si je ne réussis pas à m'authentifier sur ma boîte mail ou sur e cursus ?

J'utilise le bouton « aide » (ou help) sur la page d'authentification.

Je demande si nécessaire de l'aide sur l'espace « mesdemandes.univ-antilles.fr ».

Puis-je continuer à utiliser mon adresse mail personnelle dans les démarches universitaires ?

Non. Prenez très vite le réflexe d'utiliser (pour vos correspondances avec les enseignants, les personnels administratifs de l'université ou pour vos stages professionnels) votre adresse étudiante qui vous sera adressée. Prenez également le réflexe de consulter très régulièrement votre boîte mail univ car c'est par cette adresse que les enseignants et votre responsable de promotion vous transmettront les informations officielles sur les cours et les examens.

Comment se déroule un cours en distanciel ?

Vous suivrez vos cours en distanciel en passant par le site **e-cursus**. Vous y trouverez des supports de cours, des exercices et pourrez y participer à des cours en visioconférence qui se dérouleront selon un planning accessible en ligne.

Accéder à mon emploi du temps : <http://edt.univ-antilles.fr/hp/invite>

Accéder à e-cursus : <https://ecursus.univ-antilles.fr>

Je n'ai pas l'habitude d'assister à des cours en distanciel, quelles sont les bonnes pratiques dans un cours en distanciel ?

Je me connecte à e-cursus un peu avant l'heure du cours en ayant relu mes notes du cours précédent. Mon support de prise de note est proche de mon ordinateur pour pouvoir y noter les contenus à retenir. Je suis actif en TD pour poser des questions à l'enseignant (vous un avez un onglet pour lever la main ou via le fil de discussion).

Comment optimiser ma prise de note et mon écoute en cours en distanciel ?

Je coupe toutes sources de distraction (téléphone, télévision etc..) et je ferme toutes les fenêtres avec boîtes mail et réseaux sociaux.

Je suis atteint d'un handicap ou d'une pathologie nécessitant un aménagement des cours ou des examens.

Je dois en début de semestre me rapprocher de la scolarité, de mon responsable de promotion et du Relais Handicap de la DOSIP qui vont, après transmission du dossier et validation en commission, m'indiquer les aménagements dont je bénéficierai.

Contactez le relais handicap : relais.handicap971@univ-antilles.fr et le 0590 48 33 34.

Vous pouvez demander un tiers temps supplémentaire qui s'ajoute à la durée de l'épreuve.

Je suis salarié ou je travaille à coté de mon cursus

Je dois récupérer une fiche de RSE (régime spécial étudiant), compléter et transmettre les documents en temps et en heure à l'accueil de l'UFR afin de pouvoir bénéficier du statut RSE. Formulaire de demande de RSE :

<http://formation.univ-antilles.fr/sites/formation.aegirprod.martinique.univ-antilles.fr/files/Demande%20de%20régime%20spécial%20d%27études.pdf>

En L1 au semestre 2, quelle APS de découverte puis-je choisir ?

La liste des APS vous sera présentée par votre responsable de promotion au cours du premier semestre et il vous demandera alors votre choix.

En L2 et en L3, quel EC libre puis-je choisir ?

La liste des EC libres vous sera présentée par votre responsable de promotion.

En L2 et L3, comment va se dérouler mon stage ?

Les modalités de stage vous seront présentées et expliquées par votre enseignant responsable de stage en début de semestre.

J'ai des questions relatives à l'évaluation, à mes notes :

Je dois consulter les « modalités générales du contrôle des connaissances » qui s'appliquent sur l'ensemble de l'université des Antilles ainsi que les « modalités particulières du contrôle des connaissances » de la faculté des sciences du sport qui viennent les compléter.

Modalités générales : http://univ-antilles.fr/sites/default/files/medias/180925_cacp_-_mgcc.pdf

Modalités particulières : seront publiées dans les semaines à venir.

Comment les examens vont-ils se dérouler ?

Les modalités d'examen seront communiquées au cours de l'année, la situation sanitaire pouvant encore grandement évoluer.

J'aimerais savoir quand auront lieu nos examens terminaux et quelles sont les périodes de congés universitaires.

Calendrier de l'année universitaire en STAPS sera sur le site de l'UFR STAPS prochainement : <http://calamar.univ-ag.fr/uag/staps/download/calendrier.png>

Je souhaiterais accéder à mes relevés de notes des années précédentes :

Les relevés de notes sont transmis dans la semaine qui suit les jurys d'examen. Vous trouverez un duplicata dans votre espace étudiant sur e-cursus.

Que se passe-t-il si je suis dispensé de pratique sportive momentanément concernant mes examens pratiques ?

La réponse à cette question sera donnée lors de la publication ultérieure des modalités particulières de contrôle des connaissances de l'UFR STAPS en cours de semestre.

Quelles sont les obligations lors des sessions de contrôles terminaux ?

Vous devez être disponibles sur l'ensemble de la période d'examens, sur le territoire. Vous devez être présent en avance (30 minutes avant le début de l'épreuve). Si vous arrivez après le début de l'épreuve, vous risquez de trouver la porte fermée et de ne pas pouvoir composer ! Vous devez être en possession de votre carte d'étudiant pour l'année en cours

Je passe mes examens en distanciel :

Je m'assure que le lieu où je passe l'examen a une connexion internet fiable. Dans le cas où je me trouve en situation de rupture numérique, j'en informe mon responsable de promotion ainsi que l'enseignant concerné au moins 1 semaine avant les examens en question. Je me connecte en avance sur l'espace de cours concerné pour les CC ou l'espace examen pour les CT

Un « bug » informatique m'a empêché de finir mon épreuve en ligne

S'il s'agit d'un contrôle continu, je contacte l'enseignant concerné et mon responsable de promotion afin qu'une solution puisse éventuellement être recherchée.

S'il s'agit d'un CT, je dois IMMEDIATEMENT contacter mon responsable de promotion afin qu'il puisse mettre en place une épreuve équivalente au cours de la semaine. JE DOIS APPORTER LA PREUVE DU BUG EN QUESTION, EN ENVOYANT UNE COPIE DU DOCUMENT A REMETTRE et UNE CAPTURE D'ECRAN permettant de visualiser le bug et l'heure de sa survenue. Dans le cas contraire, je ne pourrais pas avoir droit à cette épreuve de substitution.

Comment utiliser les références théoriques dans le cadre de la rédaction de mémoire ou de rapport de stage ?

Vos études sollicitent de nombreuses références dans des champs disciplinaires variés. Suivant les thèmes abordés, les cours vous invitent à compléter vos connaissances par des lectures indiquées en bibliographie ou par vos recherches personnelles. Comme pour toutes les études scientifiques, l'utilisation de connaissances référencées (ouvrages, articles, sites internet) est indispensable. Dans vos propres productions, mémoires, travaux divers, évaluations, vous êtes encouragés à faire appel à vos lectures. Encore faut-il signaler ces emprunts.

Loin de dévaloriser votre travail, ils montrent votre capacité à vous appuyer sur des connaissances existantes, les mettre en perspective, les intégrer à votre raisonnement. L'utilisation de citations non signalées par des guillemets, d'éléments de connaissances copiés mais non indiqués dans le texte et non référencés dans une bibliographie, relève du plagiat. Ce plagiat est assimilé à une tentative de fraude avec toutes les conséquences associées. Il est tout à fait normal et bienvenu d'appuyer ses propres productions sur le travail des autres à condition que ces emprunts soient clairement signalés et intégrés à votre propre raisonnement. Pensez à solliciter vos enseignants pour plus de précisions.

Puis-je porter réclamation suite à un résultat d'un examen ?

Oui. Même si cela reste exceptionnel, il peut y avoir une erreur de saisie de note. Si vous contestez une note, vous devez le faire par écrit à l'attention du président du jury au plus tard 72 heures après l'affichage des résultats. Le jury d'examen se réunira à nouveau pour examiner votre réclamation et vous donner une réponse.

Je suis ajourné à un ou à plusieurs semestre(s)

Je dois passer les examens de session 2 au mois de juin. Je peux passer toutes les matières pour lesquelles je n'ai pas obtenu au moins 10/20 à moins que ces matières n'aient été validées par compensation. Si je souhaite repasser des matières obtenues par compensation, je dois alors exprimer au président de Jury (c'est souvent le responsable de promotion) mon refus de compensation qui dès lors s'applique sans distinction à toutes les matières de la session d'examen obtenues par compensation.

Il n'y a pas d'inscription à réaliser, elle est automatique pour les étudiants ajournés.

J'ai été absent à un cours ou à un CC

L'assiduité étant notée, vous devez rattraper le cours avec un autre groupe durant la semaine avec l'accord préalable de l'enseignant concerné. Dans le cas contraire vous serez considéré comme absent.

Il en va de même pour les CC. Vous pouvez faire une demande de session spéciale, mais ne seront acceptés que les étudiant bénéficiant du statut RSE et les étudiants pouvant présenter un justificatif médical.

Je suis redoublant, quelles matières dois-je repasser ?

En étant redoublant, je dois repasser les UE pour lesquelles j'ai obtenu une note inférieure à 10/20, et dans ces UE, les EC dans lesquelles j'ai obtenu une note inférieure à 10/20. Les UE et EC obtenus malgré une note inférieure à 10 grâce à une compensation entre UE ou entre EC sont acquises et n'ont pas à être repassés.

Je souhaite obtenir une lettre de recommandation. Quelles sont les démarches ?

La rédaction d'une lettre de recommandation par un enseignement ou un responsable de promotion n'a rien d'automatique. Elle est suspendue à la qualité du dossier de l'étudiant qui en fait la demande et peut être refusée. Les critères qui sont pris en compte sont l'assiduité de l'étudiant et ses résultats qui doivent être d'un bon niveau.

Je suis inscrit dans une autre formation durant mon cursus, que dois-je faire ?

Prévenir mon responsable de promotion et les enseignants concernés par mes absences.

Fournir les justificatifs demandés.

M'organiser afin de rattraper les cours et contrôles continus prévus.

Il ne sera pas prévu de session spéciale pour les étudiants concernés.